



Conditions Générales de Vente

FTC SPORT® S.A.R.L (Marque déposée à l'INPI)

SARL au capital de 15 000€

Code APE : 8551 Z

N° Siret : 527 509 145 00035

R.C.S TARBES 527 509 145

Mob : +33 (0)630 12 60 29

27 chemin Poueyperous - 65400 AYROS-ARBOUIX

Email : info@ftc-sport.net

Site Internet : www.ftc-sport.net

Avertissement:

Le suivi d'un programme d'entraînement destiné à accroître ses performances s'adresse à des personnes en bonne santé, titulaire d'une licence sportive en cours et ayant réalisé avec succès un test à l'effort en milieu hospitalier.

Si ces conditions ne sont pas réunies, nous vous recommandons de vous assurer auprès de votre médecin que vous pouvez entreprendre sans risque un entraînement sportif intense.

Article 1- Conditions d'application.

Les conditions générales de vente s'appliquent dans leur intégralité à toutes les commandes passées à FTC SPORT SARL par quelques moyens que ce soit.

Toute commande passée à FTC SPORT SARL emporte l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente.

La vente des programmes d'entraînement s'adresse à tous les clients.

Article 2- Commandes - Disponibilité des Produits - Droit de rétractation.

Toute commande doit être passée à FTC SPORT SARL par un moyen écrit (bon de commande papier ou commande électronique) et datée.

Sauf preuve contraire valablement rapportée, les données enregistrées par notre entreprise constituent la preuve des transactions passées avec le client.

Nos offres de produits restent valables tant qu'elles figurent sur notre site internet. Dans l'hypothèse d'un délai insuffisant pour réaliser un programme d'entraînement suite à la commande par le client, FTC SPORT SARL l'en informera par courrier ou par mail dès réception des informations. Le client dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Lorsque le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'exercice du droit de rétractation ouvrira droit au profit du client au remboursement de sa commande mais les frais de retour des produits demeureront à sa seule charge.

Lorsque le droit de rétractation a été valablement exercé, en respectant les conditions précitées, le remboursement des produits interviendra dans le délai maximum de 30 jours à compter du jour suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Article 3- Prix.

Le prix applicable à chaque commande est celui en vigueur le jour de la commande. Les prix s'entendent toutes taxes comprises, hors frais postaux (si envoi par courrier postal). FTC SPORT SARL se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs, les dites modifications ne s'appliquant pas aux commandes déjà passées mêmes non encore livrées. Toutes les offres de produits, de services et de modalités de livraison, aux prix indiqués en euros, ne sont valables qu'en France continentale, Corse et Monaco. Les prix indiqués tiennent compte de la TVA française applicable au 01/01/2014. Si un ou plusieurs taux venaient à être modifiés en hausse ou en baisse en cours de saison, ces changements pourront être répercutés sur les prix des articles. Les articles vendus sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude. Si malgré toutes nos précautions, des erreurs ont pu se produire, « Nous » ne pourrions en aucun cas être engagés sur ce fait.

Toutes les commandes sont payables en euros.

Article 4- Livraison.

Pour les livraisons en France Métropolitaine, le délai de livraison des produits est normalement de 30 jours maximum à compter de la commande.

L'expédition est généralement faite par La Poste ou Mondial Relay ou chronopost.

Pour toutes les autres destinations, n'hésitez pas à nous demander un devis pour les frais de port.

Zone géographique	Colis<1Kg	Colis<2Kg	Colis<5Kg
France continentale Corse – Tarifs maximum applicables	12€ TTC (Colissimo recommandé) Offerts au-dessus de 500 euros d'achat TTC	15€ TTC (Colissimo recommandé) Offerts au-dessus de 750 euros d'achat TTC	20€ TTC (Colissimo recommandé) Offerts au-dessus de 1000 euros d'achat TTC

Les réexpéditions à la charge du client (échange produit, etc.) seront facturées. Pour toutes commandes par un autre transporteur, nous consulter pour les tarifs.

Article 5- Disponibilité des produits.

Les produits que nous vendons sont neufs.

Si nous ne pouvons obtenir un produit de nos fournisseurs, nous vous notifierons le retard prévu par e-mail.

Article 6- Conformité - Réception.

5-1- Vérification des produits livrés.

Le client devra impérativement vérifier le nombre et l'état des produits commandés au moment de leur réception et en présence du transporteur.

Toute réserve ou contestation relative aux manquants et/ou aux avaries relatives aux produits livrés devra être inscrite sur le bon de livraison et être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les conditions légales eu égard au mode de transport avec copie à FTC SPORT SARL dans le délai de 3 jours à compter de la réception des produits, à peine de forclusion des réserves ou réclamations.

5-2- Conformité des produits.

La charge de la preuve du vice apparent ou du défaut de conformité qualitatif ou quantitatif pèse sur le client.

A défaut pour le client d'avoir émis des réserves dans les conditions prévues à l'article 5-1, les produits livrés seront réputés conformes en quantité et exempts d'avaries.

Par ailleurs, le client disposera d'un délai de 8 jours à compter du jour de la livraison pour faire part à FTC SPORT SARL des défauts de conformité qualitatifs ou vices apparent affectant les produits. A défaut, les produits seront réputés exempts de tout vice apparent et conformes quant à leur qualité et FTC SPORT SARL ne sera pas tenue à garantie.

5-3- Garantie.

FTC SPORT SARL s'engage à faire preuve de professionnalisme dans la mise en place de ses services. Les compétences et connaissances scientifiques du personnel de FTC SPORT SARL résultent de diplômes d'État et d'Université Française. Seuls des entraîneurs diplômés se chargeront de préparer les programmes d'entraînement. Vu la complexité de l'individu sportif, FTC SPORT SARL n'assure aucune garantie lors de l'établissement de programmes d'entraînement sur les performances ultérieures.

Article 7- Règlement des services.

Les factures de FTC SPORT SARL sont payables par virement bancaires ou chèques retournés avec le bon de commande signé. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de FTC SPORT SARL. Aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé.

Le règlement sera réputé réalisé lors de l'encaissement effectif du prix, la simple remise de traite, chèque ou de tout autre effet de commerce ne saurait valoir paiement.

Tout retard de règlement rendra le client débiteur, après mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, de pénalités de retard calculées sur le prix TTC, dues à partir du jour suivant celui de l'échéance et égales à 2 fois le taux de l'intérêt légal.

Article 8- Transfert de propriété.

Le transfert de propriété des produits n'interviendra qu'après le paiement intégral du prix et des intérêts de retard éventuellement dus.

En cas de défaut de règlement, et après demande de notre entreprise par lettre recommandée avec accusé de réception, le client devra restituer, à ses frais, les produits ; la vente sera alors résolue de plein droit au jour de la demande de restitution.

Article 9- Confidentialité.

FTC SPORT SARL déploiera tous les efforts raisonnables pour conserver confidentiels les informations qui lui seront confiées par le client.

Article 10- Force majeure.

FTC SPORT SARL ne pourra être responsable d'un défaut d'exécution de tout ou partie de ses obligations en cas de survenance d'événements constitutifs d'un cas fortuit ou de force majeure y compris dans les cas suivants dont la liste n'est pas limitative : embargo, pénurie de matières premières, défaillance totale ou partielle d'un fournisseur quelconque de biens ou de services, grève interne ou nationale, lock-out, grève totale ou partielle des transports, incendie, inondation, destruction totale ou partielle des bâtiments de FTC SPORT SARL, tempête, modifications de la réglementation ou de la législation concernant les produits.

Article 11- Catalogues - documents.

Les indications, graphismes, dessins et photographies figurant dans les catalogues et documents ou sur le site de vente en ligne de produits de FTC SPORT SARL n'ont qu'un caractère purement indicatif n'engageant nullement notre entreprise qui pourra les modifier à sa convenance.

Article 12 – Coaching / Analyse posturale / Stages sportifs

12-1 Engagement

Le parfait et complet paiement de la Facture vaut acceptation expresse de toutes les opérations effectuées et rend la vente ferme et définitive.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales avant la validation de la Réservation, avant le paiement. Le paiement, la validation de la Réservation vaut donc acceptation des Conditions Générales.

Tout engagement du Client est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le Client ne pourra revendiquer une quelconque compensation ou indemnité financière dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, il ne ferait pas usage, en tout ou partie, des prestations.

12-2 Etat de santé compatible avec la pratique sportive

Le Client devra avoir passé une visite médicale préalable à toute activité auprès d'un médecin et produire un certificat médical d'aptitude à l'activité physique et sportive de moins d'un (1) mois et le remettre avant la première séance. Le certificat médical devra être renouvelé chaque année et présenté à FTC SPORT. Le Client s'engage à tenir informer FTC SPORT de toute incompatibilité avec la pratique du sport. Le client s'engage à se présenter en bon état de santé et d'hygiène et notamment s'être alimenté et hydraté avant toute séance. En cas de souscription à un forfait d'entraînement, à une séance, à un stage sportif, en violation du présent article, il ne sera procédé à aucun remboursement partiel ou total du montant payé.

12-3 Communication - visibilité

Le Client ainsi que les Personnes acceptent d'être filmés /ou photographiés et que leur image ainsi reproduite puisse être librement exploitée par FTC SPORT ou ses ayants-droits ou ayants-cause lors de la diffusion et la promotion des activités de la société.

Sauf autorisation expresse consentie par FTC SPORT au Client, par contrat séparé, et dans le strict cadre de cette autorisation, Le Client veillera à ce que lui-même et les Personnes respectent les dispositions suivantes :

- Interdiction d'exploitation, sous toute forme et pour quelque usage que ce soit hors le strict cadre de l'exploitation au sein du cercle de famille, de photos ou films représentant en tout ou partie la société ;
- Interdiction de distribuer et/ou vendre aux Personnes et/ou à tous tiers tous produits et/ou services dans le cadre des événements organisés par FTC SPORT ;
- Interdiction de déployer au sein des espaces de réception ou des événements un quelconque marquage tel que banderoles, panneaux, vêtements, objets publicitaires volumineux porteur d'une quelconque marque.

Le Client s'oblige à ne faire aucune déclaration susceptible de porter atteinte à l'image de FTC SPORT, des événements ou des Programmes.

Le Client s'oblige à respecter une stricte confidentialité et s'interdit de divulguer à quiconque, pour quelque cause que ce soit, toutes les informations dont elle aurait pu avoir connaissance à l'occasion des présentes relatives aux événements ou programmes, ou plus généralement, à FTC SPORT.

Toute référence aux programmes et aux événements ainsi que toute utilisation par Le Client du logo de la société FTC SPORT et/ou le cas échéant des Programmes ou de tout autre signe distinctif relatif aux prestations ou à FTC SPORT ainsi que toute utilisation de termes tels que "Fournisseur", "Partenaire", "Sponsor", "Parrain" des événements ou des Programmes est strictement interdite.

La méconnaissance de la présente disposition pourra entraîner la résiliation immédiate des présentes et le paiement immédiat d'une indemnité fixée à 1/10^{ème} des sommes stipulées au Contrat, sans préjudice



des indemnités complémentaires que FTC SPORT pourrait être amenée à demander pour la réparation des préjudices encourus.

12-4 Responsabilité du Client et Assurances

Le Client sera responsable, pendant toute la durée du Contrat, de tous ses faits ou ceux des Personnes dans l'enceinte de l'entreprise ou des stages.

Le client sera responsable de son état de santé devant être compatible avec la pratique sportive intensive au cours du contrat, du stage, des entraînements.

FTC SPORT ne pourra pas être tenu responsable de tout incident/accident corporel pouvant survenir pendant une séance d'entraînement.

Le Client devra respecter le code de la route et FTC SPORT ne pourra être tenu responsable de son irrespect.

Le Client est responsable de tout dégât, dommage, dégradation, détérioration de l'Espace de Réception qui serait constaté par FTC SPORT postérieurement à sa mise à disposition au Client. En conséquence, le Client s'engage à rembourser à FTC SPORT à première demande et sur simple présentation des justificatifs, tous les frais que celle-ci aura dû engager pour la remise en état de l'Espace de Réception. Le Client devra, sans délai, informer FTC SPORT de tout incident, dommage corporel et/ou matériel quel qu'il soit, survenant dans l'Espace de Réception.

En outre, Le Client s'engage à souscrire, à ses frais, et à maintenir en vigueur pendant toute la durée du Contrat, une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des Personnes pour tous types de dommages, corporels, matériels et immatériels, directs ou indirects causés de son fait ou du fait des Personnes et à en justifier sur simple demande, à FTC SPORT.

12-5 Résiliation

En cas de manquement du Client ou des Personnes à l'une quelconque des obligations prévues aux présentes, le Contrat pourra être résilié de plein droit sans formalité judiciaire, par FTC SPORT, après une mise en demeure d'y remédier, notifiée au Client par tous moyens probants et restée infructueuse ; et ce sans préjudice pour FTC SPORT de toute demande de dommages et intérêts. Cette mise en demeure pourra être de l'ordre de l'heure suivant la nature de la défaillance ou de la violation.

12-6 Force Majeure

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité de FTC SPORT ne saurait être recherchée si les stages et/ou les Programmes devaient être annulé ou interrompu pour un cas de force majeure. Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux événements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossible ou très difficile la tenue de l'Événement et/ou du Programme et notamment : inondation, épidémie, attentat(ou menace d'attentat), ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêle défavorables à la tenue de l'Événement et/ou du Programme, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou



grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Événement et/ou du Programme ou au vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Événement et/ou du Programme,

Le Client reconnaît que FTC SPORT ne sera pas tenu de lui rembourser la somme stipulée sur la Facture ni lui verser une quelconque indemnité du fait de l'interruption ou de l'annulation totale de l'Événement et/ou du Programme et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de FTC SPORT aux fins d'obtenir des dommages-intérêts pour ces motifs.

12-7 Intuitu personae

Le présent Contrat est conclu intuitu personae entre les Parties. Les droits et obligations du Client ne sauraient être cédés en tout ou partie, délégués ou transférés à un tiers, par quelque moyen que ce soit, sans le consentement *écrit*, exprès et préalable de FTC SPORT.

Article 13- Tolérance.

Le fait que FTC SPORT SARL n'ait pas exigé, à une ou plusieurs reprises y compris de façon continue, l'application de tout ou parties des présentes conditions générales de vente ne saurait valoir renonciation ou modification de ces dernières ni créer un droit quelconque au bénéfice du client et notamment celui de ne pas exécuter ses obligations dans les termes prévus par les présentes.

Article 14- Interprétation - Indépendance.

La division des présentes conditions générales de vente en articles et par titres ne saurait conditionner de manière absolue leur interprétation. En cas de conflit entre le contenu d'une clause et son titre, le contenu prévaudra.

Dans le cas où une ou plusieurs clauses des présentes seraient annulées, sa nullité ne saurait affecter les autres dispositions qui continueront à s'appliquer.

Article 15- Compétence juridictionnelle.

LE PRESENT CONTRAT A ETE REDIGE EN LANGUE FRANÇAISE QUI SERA CONSIDEREE EN TOUTE HYPOTHESE COMME LA LANGUE UNIQUE DU CONTRAT. IL EST REGI EN TOUTES SES DISPOSITIONS PAR LE DROIT FRANÇAIS. En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente et/ou aux commandes du Client, seul sera compétent pour en connaître le Tribunal compétent du lieu du siège social de FTC SPORT SARL, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de parties.